

Date de convocation : 21 janvier 2016

L'an deux mille seize le vingt-huit du mois de janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montemboeuf.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes TRAPATEAU - NEBOUT - MANIERE - BOURNIER - PERROCHEAU - MOREAU - SARDIN- JACQUELIN - DELAGE -CHAPT - BUNA

ETAIENT ABSENTS : Mrs Mmes PESTRE - BOUCHER - MABIT- DUPUY

Monsieur PESTRE donne pouvoir à Mr TRAPATEAU

Madame BOUCHER donne pouvoir à Mme NEBOUT

<p>Nombre total de conseillers : 15 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers absents : 4</p>
--

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu
- Validation enquête publique aliénation chemin rural de Cussac
- Logement de la poste : location
- Fixation de l'indemnité représentative de logement 2015 pour instituteurs
- Modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière
- Avenant n°1 au bail commercial avec La Poste
- Service assainissement : non-valeur
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance : Arlette DELAGE

➤ **Approbation du précédent compte-rendu :**

Vote Pour : 9 - Abstention : 0 - Contre : 0

Validation enquête publique aliénation partielle chemin rural de Cussac

Madame JACQUELIN Catherine sort de la séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 octobre au 3 novembre 2015 inclus et qui portait sur l'aliénation partielle du Chemin Rural dit Saint-Adjutory à Montemboeuf au lieu-dit Cussac,

Trois avis ont été recensés sur le registre d'enquête publique provenant des propriétaires intéressés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vu les conclusions du Commissaire-Enquêteur qui a émis un avis favorable ;
- Vu la promesse d'achat conclue,

- Décide d'aménager le chemin de substitution afin de rendre ce passage pour la circulation des engins agricoles plus confortable,
- Décide l'aliénation partielle du Chemin Rural dit Saint-Adjutory à Montemboeuf au lieu-dit Cussac,
- Autorise le maire à signer les actes afférents à ces affaires.

Logement de la poste : location

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé 22 bis rue Laugérias est vacant.

Afin de pouvoir louer ce logement, il a été nécessaire de le rénover, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le loyer mensuel du logement situé au 22 bis rue Laugérias à compter du 1er février 2016 à la somme de 400 € (quatre-cents €uros),
- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- D'autoriser Mr Le Maire à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné dès qu'un locataire sera trouvé et tous documents nécessaires,

Fixation de l'indemnité représentative de logement 2015 pour instituteurs

Monsieur Le Maire donne lecture d'une lettre reçue de la Préfecture de la Charente informant de la fixation du montant de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs et directeurs d'école ne bénéficiant pas d'un logement de fonction. Il serait le même que celui de 2014, soit 2 185 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe l'indemnité représentative de logement 2015 pour les instituteurs à 2 185 €.

Modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 12 novembre 2015.

Ce projet porte sur :

- l'élargissement du syndicat aux communes des Adjots, de Barro, Bernac, Bioussac, Bernac, Châtignac, Condac, La Faye, Ruffec et Taizé-Aizie ;
- la modification des articles 6.03 (1^{ère} alinéa) et 7 des statuts.

Le 1^{er} alinéa de l'article 6.03 et la seule phrase de l'article 7 deviennent respectivement :

« Le périmètre des collèges est celui des communautés de communes »

« Le Bureau de syndicat est composé du Président, de Vice-présidents et d'autres membres ».

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ces modifications de statuts.

Monsieur le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal approuve la proposition de modifications de statuts présentée.

Avenant n°1 au bail commercial avec La Poste

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 au bail commercial avec la poste dans le cadre « Maisons de services aux publics » pour mettre à disposition d'un ou plusieurs opérateurs publics ou privés une partie des locaux loués.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Service assainissement : non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 1^{er} décembre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes service assainissement pour un montant de 252,56 € (soit 106,74 € pour poursuites infructueuses et 145,82 € pour effacement de dettes par le juge)

Questions diverses :

- La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) comporte des mesures de simplification et de clarification concernant les centres communaux d'action sociale. Elle instaure une simple faculté pour les communes de disposer ou non d'un CCAS. Après divers échanges, le conseil municipal décide de conserver le CCAS.
- Commission tourisme à la Communauté de Communes de Haute Charente : pour le camping des lacs, la CDC a ouvert un appel à candidature. Mr AUGSBERGER est retenu.
- Le dernier conseil communautaire de la communauté de communes a eu lieu à Montemboeuf : à l'ordre du jour les piscines. Le scénario 1 a été retenu soit maintien des piscines actuelles avec réhabilitation.
- Commission PLUi : suit son cours.
- SPANC : modification du règlement
- Demande d'achat du terrain derrière le cimetière au Conseil Départemental : un courrier a été envoyé.
- L'ADA a été contactée pour le pont de Puy de Puygorand : attente de diagnostic
- Le bras de la débroussailleuse est en panne : devis des Ets CHAMBON : 1458 €uros.
- Les travaux du clocheton de l'église sont terminés : 6396 €uros avec subvention de la CDC et du Département pour 3064 €

- Les travaux de la chapelle : devis des compagnons de Saint Jacques pour 4857 €uros. Un autre devis vient d'être demandé à l'entreprise CHAUVET de Mouthiers.
- Prévoir l'achat d'une cage pour fourrière animaux.
- Des places « handicapés » sont tracées
- La surélévation du columbarium est terminée
- Une opération « taille arbres » places des platanes et de la poste est en cours avec la participation du broyeur de la Communauté de communes.
- Mr BONNEAU a réparé les radiateurs de la Mairie et de l'AAEP pour environ 400 €uros
- Début terre saine en avril
- 2 onduleurs et un parafoudre achetés pour programmation chauffage centre culturel à cause des microcoupures.
- 2 devis pour le chemin des labourières ont été demandés.
- Le contrat avec la société SICLI vient d'être révisé.
- Le bulletin municipal est terminé. L'impression coûte 937 euros. Répartition pour la distribution.
- Divers achats en 2015 :

Pince de serrage	190.80
Aspirateur	159.80
Tronçonneuse	729.90
Tables réunions	465.60
Touret	354.00
2 tables de pique-nique	620.50
Guirlandes	763.20
Vitrine bibliothèque	628.56
Pot déco et balconnière	1059.60
Vaisselle Centre culturel (essoreuse...)	429.24
Plastifieuse	87.48
Échafaudage	113.90
Desherbeur gaz	80.70

- Le cylindre vient d'être vendu pour 800 €uros
- Tous au jardin aura lieu les 9 avril et 22 octobre 2016.
- Le prochain passage de La Croix Rouge sur Roues sera le jeudi 25 février 2016, jour de marché sur la place de la Mairie

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,

TRAPATEAU Jean-Marie